

Le financement solidaire des projets régionaux mis à mal

Le Conseil Intercommunal s'est prononcé ce soir sur deux nouveaux projets financés par le DISREN. Outre les nombreuses questions relatives aux critères qui devraient permettre de déterminer l'appartenance à l'un ou l'autre des cercles ou encore les contributions relatives de ces cercles, la multiplication du nombre de projets financés solidairement – qui représentent aujourd'hui plus de 2,6 mio pour la part solidaire – questionne la participation financière des communes non membres et de celles qui n'ont pas adopté le but optionnel du DISREN.

A ce jour, entre les communes qui ne font pas ou plus partie du Conseil Régional et celles qui ont refusé ou pas encore adopté le but optionnel DISREN, 9 communes représentant 11'004 habitants ne participent pas au financement solidaire des projets régionaux, alors qu'elles sont parfois très directement concernées par les investissements consentis. 11'004 habitants sur une population totale de 96093 habitants, cela représente tout de même plus de 11%. Et autant de charges reportées sur les communes qui acceptent de financer solidairement des projets.

Par ailleurs, nous apprenons, à la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 23/2017 que c'est la commune de Coppet qui s'est approchée de sa voisine Commugny pour lui suggérer de participer à un investissement dont les bienfaits ne s'arrêtent pas aux seules communes traversées par la RC1. Démarche qui n'a malheureusement pas abouti.

De même, pour le préavis 22/2017, la Commune de Vich n'aurait apparemment pas été approchée, mais il semblerait qu'ici c'est la commune de Gland qui devrait entreprendre des démarches auprès de sa voisine.

Avec le DISREN, le Conseil Régional entre dans une nouvelle phase. Le financement solidaire des projets, pour qu'il soit compris et accepté de tous exige une très grande rigueur, non seulement dans le choix des projets, mais aussi dans la répartition des cercles porteurs et solidaires pour assurer une prise en charge la plus juste et équitable possible. C'est le CoDir qui détermine les parts financées par les différents cercles. A ce titre, c'est lui qui devrait inciter les communes non-membres, mais directement concernées, à participer à l'effort collectif.

Aussi, je me permets de poser les questions suivantes:

- Le CoDir ne craint-il pas, qu'à terme, le désengagement d'une partie des communes du district sera préjudiciable aux projets régionaux et à leur juste financement ?
- Le CoDir ne pense-t-il pas qu'il est de son rôle de convaincre les communes non-solidaires de participer au financement des projets régionaux, à minima pour ceux qui les concernent directement ?
- Le DISREN étant un but optionnel du Conseil Régional, est-il envisageable que les communes non-membres y participent ?
- Le CoDir entend-il reprendre langue avec Commugny et Vich pour les inciter à participer aux travaux de la RC1 pour l'une et de la gare de Gland pour l'autre?
- Le CoDir peut-il s'engager à systématiquement intercéder auprès des communes non-solidaires pour obtenir leur participation ?

D'avance, je remercie le Codir pour ses réponses.

Ainsi fait à Nyon, le 20 septembre 2017

Pierre Wahlen, Conseiller Intercommunal, Conseiller Communal à Nyon